

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MURE

SEANCE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Mure, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de M. Eric BONNIER.

ETAIENT PRESENTS:

BONNIER Eric, BONATO Brigitte, CLARET Albert, BARI Nadine, MUSARD Denis, JOURDAN Marie-Claire, DURAND Bernard, CIOT Xavier, BRUN Sylvie, COUDERT Olivier, DAPPEL Christophe, FANGET Dominique, FAYARD Adeline, GIACOMETTI Geneviève, IDELON-RITON Marie-Christine, LAURENS Patrick, MARCHETTI Patrick, MARIE Françoise, NEF Eric, VIDELO Annie, VILLARET Eric, HELME Thierry, PREUC Christelle, RIVIERE Carlos.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

DECHAUX Marie-Claire, pouvoir donné à CIOT Xavier GHIRONI Marc, pouvoir donné à MUSARD Denis CALONEGO Fabien, pouvoir donné à DURAND Bernard TRAPANI Mary, pouvoir donné à FAYARD Adeline PAULIN Ginette, pouvoir donné à Christelle PREUX NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 29

Appel - Ouverture de séance.

Désignation d'un secrétaire de séance : Brigitte BONATO

Le Maire rappelle l'annonce officielle faite le 29 juin 2017 lors d'une conférence de presse donnée par le Département de l'Isère relative au redémarrage du Petit Train prévu pour 2020.

Une excellente nouvelle pour le territoire et la promotion touristique de la Matheysine.

Le Maire indique qu'en séance plénière du Conseil départemental ce 30 juin en matinée, la délégation donnée à la société EDEIS pour l'exploitation du Petit Train et le budget alloué à ce projet ont été votés à l'unanimité par l'ensemble des groupes siégeant au Conseil départemental.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 08 juin 2017 :

→ Compte-rendu adopté à l'unanimité.

Délibérations à l'ordre du Jour

Délibération n° 2017 - 065

<u>Election des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.</u>

Vu le Code électoral et notamment des articles LO.274 à LO. 278, LO. 286-1 et LO. 286-2, L. 279, L. 280, L. 283 à L. 293, R. 130-1 à R. 148,

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
 Vu la Circulaire NOR/INTA/ INTA1717222C du 12 juin 2017, relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Isère n° 38-2017-06-15-012 du 15 juin 2017 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs,

Le Conseil Municipal de La Mure est convoqué, conformément au décret du 2 juin 2017 susvisé, ce vendredi 30 juin 2017 à 20 heures, à l'effet d'élire ses délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

La commune de La Mure comptant plus de 1000 habitants, cette élection devra s'effectuer au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne.

Le Conseil municipal de La Mure devra élire 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Vu cet exposé,

Les conseillers municipaux ont procédé à l'élection des délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

Le vote s'est déroulé à bulletin secret, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle, avec application de la règle de la plus forte moyenne pour les communes de plus de 1 000 habitants.

Une liste intitulée « Liste unique de l'ensemble des groupes représentés au Conseil Municipal » était présentée comme suit :

<u>Délégués</u>	<u>Suppléants</u>	
1. M. Eric BONNIER 2. Mme Brigitte BONATO 3. M. Albert CLARET 4. Mme Geneviève GIACOMETTI 5. M. Bernard DURAND 6. Mme Marie-Claire DECHAUX 7. M. Xavier CIOT 8. Mme Dominique FANGET 9. M. Fabien CALONEGO 10. Mme Adeline FAYARD 11. M. Eric NEF 12. Mme Mary TRAPANI 13. M. Christophe DAPPEL 14. Mme Christelle PREUX 15. M. Carlos RIVIERE	Suppléants 16. M. Marc GHIRONI 17. Mme Marie-Christine IDELON-RITON 18. M. Olivier COUDERT 19. Mme Sylvie BRUN 20. M. Thierry HELME	

Nombre de votants et pouvoirs : 29

Bulletins nuls ou blancs : 0 Nombre de suffrage exprimés : **29**

La liste intitulée « Liste unique de l'ensemble des groupes représentés au Conseil Municipal » obtient 100 % des suffrages.

Les délégués et suppléants de la liste unique dont les noms sont cités ci-dessus sont élus en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

Délibération n° 2017 – 066

Rythmes scolaires - Retour à la semaine de 4 jours pour les écoles primaires et maternelles

Le Maire rappelle au Conseil Municipal,

La réforme des rythmes scolaires, qui nous a été imposée depuis la rentrée 2013, est majoritairement décriée tant par les enseignants que les parents et les élus de notre commune.

Malgré tous les efforts et les moyens mis en place par la Municipalité pour proposer des ateliers attractifs et pédagogiques, qui coûtent cher à la collectivité, aux familles et à l'Etat, la commune est persuadée que les élèves ne retirent pas bénéfice de ce fonctionnement.

Les constats sont en effet sans appel. Les enseignants et les parents affirment que les enfants sont en activité courent toute la journée, entre la garderie du matin, la cantine du midi, les ateliers des N.A.P, puis de nouveau la garderie du soir, auxquels s'ajoutent pour beaucoup d'entre-eux, leurs propres activités associatives culturelles et sportives.

Ces enfants arrivent en fin de semaine particulièrement épuisés et sont naturellement beaucoup moins réceptifs. Ce constat est partagé par le personnel municipal en charge des services scolaires et les intervenants des NAP.

Autre point négatif : le retour à l'école le mercredi matin a considérablement fait chuter les effectifs de notre centre de loisirs qui fonctionnait parfaitement sur la journée complète du mercredi et qui a perdu de son attractivité avec la seule demi-journée du mercredi après-midi.

Le nouveau gouvernement en place suite aux élections présidentielles d'avril et mai 2017, a indiqué qu'il souhaitait redonner la liberté aux communes dans l'organisation des rythmes scolaires : information largement relayées par les médias et qui a contribué à relancer les interrogations sur le sujet.

L'objectif premier de cette directive gouvernementale est de donner aux acteurs de terrain davantage de souplesse dans l'organisation de la semaine scolaire afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des enfants.

Il est stipulé que là où émerge un consensus local entre conseils d'écoles, municipalité et Inspection d'académie en faveur d'une autre organisation des rythmes scolaires, les expérimentations pourront avoir lieu dès la rentrée de septembre 2017.

Les élus de La Mure ont été très largement sollicités et par le corps enseignant et par les délégués des parents d'élèves en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017, comme cela a été validé dans certaines villes de France.

Dès lors, le Conseil municipal de La Mure, comme d'autres communes de la Communauté de Communes de la Matheysine, s'est exprimé en sa séance du 08 juin 2017 sur le principe visant à suivre et entériner l'avis des conseils d'écoles sur ce sujet.

A ce jour, les quatre conseils des écoles maternelles et primaires de La Mure se sont réunis et ont adopté le **principe** du retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017.

La directrice de l'Académie a été saisie par courrier.

→ Aussi, au vu des éléments présentés, il est proposé au Conseil municipal, d'adopter définitivement cette organisation pour un retour à la semaine de 4 jours (Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi) dans l'ensemble des écoles publiques primaires et maternelles de La Mure avec suppression de l'enseignement le mercredi matin, et de fixer les horaires journaliers de 8h30 à 11h30 le matin, et de 13h30 à 16h30 l'après-midi.

Vu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- Donne son accord et adopte l'organisation pour le retour au rythme scolaire sur la semaine de 4 jours les lundis, mardis, jeudis et vendredis, avec suppression de l'enseignement les mercredis matins;
- Fixe les horaires journaliers d'enseignement de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.
- Charge de Maire de toutes les modalités dans ce dossier afin d'accomplir les formalités dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours.

Délibération adoptée à l'unanimité

D MUSARD fait part du mail reçu le matin même provenant de l'Inspecteur de l'Education Nationale Grenoble Montagne, qui présente toutes les objections pour un retour à la semaine de 4 jours.

Il indique qu'il faut rendre le dossier complet pour le 04 juillet, avec décision du Conseil Municipal et l'avis des Conseils des écoles de la ville (4 groupes scolaires).

Un conseil des écoles avec tous les groupes scolaires est fixé le 03 juillet pour entériner cette décision, sachant que les avis des Conseils d'écoles et des parents d'élèves vont dans ce même sens.

La réponse sera donnée par l'Inspection le 06 juillet.

C RIVIERE indique que son groupe souscrit totalement à cette méthode de consultation auprès des parents et des écoles.

D MUSARD ajoute que la commune ne sera ainsi plus demandeuse des subventions auprès de la CAF et de L'Etat pour l'organisation des TAP car ces derniers n'auront plus lieu.

C RIVIERE demande s'il y a un impact sur les intervenants des TAP?

D MUSARD explique que des discussions sont justement en cours, notamment avec les associations qui assuraient des activités dans le cadre des TAP.

Délibération n° 2017 - 067

Approbation du règlement intérieur des services périscolaires à compter du 1er septembre 2017

Le Maire informe le Conseil Municipal,

Un nouveau **Règlement Intérieur** (cf annexe) a été rédigé pour les services périscolaires proposés par la Ville de La Mure : cantine scolaire, accueil périscolaire, garderie périscolaire

L'ensemble des modalités relatives aux conditions d'acceptation, aux lieux et horaires, aux inscriptions, à la facturation, aux annulations sont détaillées dans ce règlement.

Vu cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal,

- **Approuve** le Règlement Intérieur des services périscolaires (cantine, accueil périscolaire, garderie périscolaire) ci-annexé.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2017 - 068

Tarifs Garderie périscolaire – à compter de la rentrée de septembre 2017

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Suite aux réunions de la Caisse des Ecoles et de la commission municipale « Education, Affaires Scolaires et Périscolaires » du 30 mars 2017, il est rappelé que les tarifs de la garderie périscolaire n'ont pas subi de modification depuis 5 années.

A partir de la rentrée de septembre 2017, avec un retour à la semaine de 4 jours, la garderie sera ouverte à partir de 7h30 (au lieu de 7h45 actuellement), et restera ouverte jusqu'à 18h00 (au lieu de 17h30 actuellement)

Il est ainsi proposé une augmentation de 0.10 € sur le tarif de garderie périscolaire le matin et l'après-midi pour compenser une augmentation normale des charges et frais de personnel depuis 5 années.

Proposition des tarifs de garderie périscolaire à compter de la rentrée de septembre 2017 :

	Horaires	Tarifs garderie périscolaire
MATIN	7h30 à 8h20	0.70 €
	11h30 à 11h45	Gratuit
APRES-MIDI	16h30 à 16h45	Gratuit
	16h45 à 17h30	0.70 €
	17h30 à 18h00	0.60 €
1er quart d'heure de retard		1.50 €
2ème quart d'heure de retard		3.00 €
3 ^{ème} quart d'heure de retard		6.00 €

Vu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

 décide d'appliquer les tarifs ci-dessus présentés pour la garderie périscolaire à compter de la rentrée de septembre 2017.

4 NPPV (groupe d'opposition), 25 Pour Délibération adoptée

T HELME indique que son groupe ne prend pas part au vote étant donné que la Caisse des Ecoles de La Mure ne correspond pas au fonctionnement attendu.

Il demande pourquoi le tarif augmente alors que des économies sont générées par la suppression des TAP?

D MUSARD répond que la garderie périscolaire reste peu chère et que les économies générées seront investies dans le fonctionnement et la rénovation des écoles.

Délibération n° 2017 – 069 Création et appellation d'une voie – Impasse Auguste Vial

Le Maire expose au Conseil Municipal

Dans le cadre du projet d'extension du Lycée de la Matheysine sur l'ancien terrain dit « de la Ganterie », une partie de la Rue de la Ganterie, située au droit de ce projet, a été déclassée. De ce fait, cette rue a été divisée et bien qu'elle n'ait pas disparu, elle se trouve tronquée.

Pour une question de pratique et d'usage, il n'est pas possible de ce fait, de conserver le même nom pour la partie haute de la rue, devenue une impasse sans liaison avec la rue de la Ganterie restante.

Aussi, cette impasse étant en liaison directe avec le Boulevard Auguste VIAL il est proposé de la nommer « **Impasse Auguste Vial** », tout en maintenant l'appellation « Rue de la Ganterie » pour la portion de voie sise entre l'Avenue Général de Gaulle et l'Avenue de la République.

Sur la plaque de rue indiquant «Impasse Auguste Vial », il sera annoté sous le nom de cette nouvelle voie : « Anciennement rue de la Ganterie »

Vu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal:

- Approuve la création de la nouvelle impasse (longueur 58 m le long des parcelles AE 36, AL 336 et AL 34)
- Approuve la proposition de dénomination « Impasse Auguste Vial », ainsi que le maintien de l'appellation « Rue de la Ganterie » pour la portion restante de la rue reliant l'avenue Général de Gaulle à l'avenue de la République (longueur 60 m située entre les parcelles AL 172 et AL 376 et 217).

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2017 – 070 Acquisition de la voirie du Lotissement de la Robine

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Dans le cadre d'une procédure de régularisation des emprises de voirie de lotissement, la commune a été sollicitée par les propriétaires du Lotissement « La Robine » pour incorporer au domaine public communal la voirie du lotissement, soit la parcelle cadastrale AD 225.

Le lotissement de la Robine ayant plus de 10 ans, les travaux de remise en état ponctuels et de vérification des réseaux ont été effectués par les copropriétaires du lotissement (cf. délibération n° 2017-006 – Convention de participation financière). Les travaux ayant été réalisés, il est convenu que la commune prenne en charge dans son domaine public la voirie du lotissement.

La propriétaire de la voirie du lotissement, parcelle cadastrée AD 225, est Mme Odile MOINE, demeurant Résidence l'Escuriale – 24 avenue de Madrid à CANNES (06). Celle-ci a donné son accord pour une cession de la parcelle constituant la voirie, pour le montant à l'euro symbolique **(UN Euro)**

La procédure initialement prévue dite « d'abandon de parcelle à la Commune » n'étant plus autorisée depuis la parution de la note de la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 02 Mai 2016, la cession du terrain doit se faire par un acte authentifié.

Afin de réduire au maximum les frais inhérents à toute cession, il est envisagé la rédaction d'un acte administratif (rédigé par la commune), authentifié par le Maire de La Mure, et signé des deux parties.

Tous les frais inhérents à cette cession (enregistrement auprès du Service des Hypothèques) restent à charge de la commune

La présente délibération a également pour objet d'autoriser M. Albert CLARET, Adjoint au Maire de La MURE, à signer ledit acte administratif.

Vu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

- **Autorise** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AD 225, sise Lotissement La Robine, d'une superficie de 2648 m², propriété de Mme Odile MOINE, à l'euro symbolique (UN Euro) ;
- **Autorise** le Maire à authentifier l'acte administratif d'acquisition de la parcelle AD 225 ;
- Autorise M. Albert CLARET Adjoint au Maire, à signer l'acte d'acquisition ;
- Précise que tous les frais inhérents à cette cession (enregistrement auprès du Service des Hypothèques) restent à charge de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire précise que lorsque la collectivité « reprend » la gestion d'une voirie, elle s'assure que celle-ci est en bon état

Délibération n° 2017 - 071

Avenant n° 1 – Convention « Médecine préventive et santé au travail »

Le Maire expose au Conseil municipal,

Par délibération du 29 mars 2016, le Conseil municipal donnait son accord pour l'adhésion de la commune de La Mure au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Isère et autorisait le maire à signer la convention correspondante.

En raison d'un départ d'un médecin, le service de médecine préventive du Centre de Gestion n'est plus en mesure d'assurer toutes les prestations listées dans la convention initiale. Aussi, en application de l'article 3.1.2 de ladite convention, il est proposé un avenant sur des prestations a minima, assorties d'une tarification adaptée. (Avenant en annexe).

Vu cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal,

- **Donne son accord et autorise le Maire** à signer l'avenant n°1 à la convention « Médecine préventive et santé au travail » avec le Centre de Gestion de l'Isère.

Délibération adoptée à l'unanimité

C RIVIERE indique qu'il est important de relayer auprès du Centre de Gestion les inquiétudes engendrées par cette nouvelle organisation et ces prestations a minima qui peuvent être perçues comme une « dérive » étant donné que les agents de la collectivité ne seront vus qu'une fois tous les 4 ans par le médecin du travail.

Délibération n° 2017 – 072

Martelage et mise en vente de coupes de bois – Forêt de la Méharie

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'agent patrimonial de l'office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2017 dans les forêts soumises au régime forestier. (Lettre en annexe)

Pour la Commune de la Mure, il est proposé les coupes à marteler ci-dessous, au lieudit « La Méharie » :

Darsolles	Volume estimé en m ³		Destination	
Parcelles	Résineux	Feuillus	Taillis	Destination
3	1 015 m³	65 m ³	I	Vente en bloc et sur pied

Vu cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal,

- **Demande** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2017 au martelage des coupes ci-dessus désignées,
- Approuve la destination des coupes et leur mode de commercialisation précisés dans le tableau ci-dessus,
- **Donne pouvoir** au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Délibération n° 2017 - 073

Attribution de subventions exceptionnelles à des associations sportives

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle aux deux associations : les « **Cyclotouristes Matheysins** » et la « **Matheysienne V.T.T** » qui ont contribué à l'organisation et à l'encadrement de la « Fête du Tour » qui s'est déroulée le dimanche 4 juin à La Mure pour découvrir le territoire en vélo et emprunter la route officielle du Tour de France qui verra un départ d'étape à La Mure le 19 juillet 2017.

L'implication et l'investissement des adhérents bénévoles de ses deux associations ont pleinement contribué à la réussite de cette manifestation.

Pour les deux associations, il est proposé d'accorder :

- **200 euros** de subvention exceptionnelle aux Cyclotouristes Matheysins ;
- 200 euros de subvention exceptionnelle à la Matheysienne V.T.T

Vu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal:

→ Donne son accord pour attribuer les subventions suivantes :

- Cyclotouristes Matheysins 200 € - Matheysienne V.T.T 200 €

> 5 NPPV (Groupe d'opposition + P LAURENS) 24 Pour, Délibération adoptée.

C RIVIERE explique qu'il souscrit au principe mais le groupe ne prendra pas part au vote étant donné la position sur le vote du budget.

P LAURENS ne prend pas part au vote (membre du bureau des Cyclotouristes)

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire souhaite faire une information à l'assemblée sur la situation du Centre Hospitalier de La Mure (CHLM) :

2015 : déficit : 550 000 € 2016 : déficit : 291 000 €

- Pour préserver un avenir fiable à notre hôpital, nous devons envisager des économies de fonctionnement.
- Le travail a déjà commencé car le but était un retour à l'équilibre en 3 ans → déjà diminué de 1/3.
- Actuellement, 2 études en cours rien n'est acté, ni finalisé :
- 1. <u>Le ménage en sous-traitance</u> : comme cela se fait déjà dans certains établissements (neufs ou existants). Le Maiare, Président du Conseil de Surveillance a demandé pour les ASH contractuels :
 - o Plan de Formation
 - Proposition hors La Mure
 - Préférence d'embauche par des sociétés locales
- 2. <u>La cuisine</u> : étude sur le fonctionnement adopté entre le CHU et Tullins. De toute façon, il est hors de question de licencier tout le personnel de la cuisine. Améliorer l'organisation dans un souci d'efficience. L'idée de 60 licenciements est totalement fausse.

Le combat pour notre hôpital est mené tous les jours, avec déjà de bons résultats :

- hôpital de proximité,
- pérennisation des Urgences jusqu'en 2022,
- autorisation d'installation d'un scanner et officialisation d'une aide conséquente de la Région par la Commission Permanente de Septembre, donc participation de l'ARS,
- la visite d'un Préfet qui redit toute l'importance de l'Hôpital de La Mure,
- un projet médical d'établissement voté à l'unanimité de la CME et du Conseil de Surveillance,
- un projet médical de territoire voté à l'unanimité du collège médical dont les représentants du CHLM.

Dans le cadre du GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) :

- → Obtention de postes partagés avec des médecins du CHU en Gériatrie, Médecine et SSR...
- → Implication des urgentistes du CHUGA au Service Accueil Urgences (20 plages de 24h entre avril et fin août 2017 avec un mouvement amplifié à partir de novembre.
- → CHLM inscrit dans le projet territorial des urgences.
- mise en service d'un scanner avec changement de la table de radiologie.
- Développement de la médecine ambulatoire.
- forte implication du CHU pour les consultations externes et l'activité ambulatoire (endoscopie, orthopédie, anesthésie, ophtalmologie, ORL, angiographie, gériatrie, cardiologie),
- réflexion en cours pour intégrer un pôle de gériatrie avec le CHU → consultations avancées et postes partagés depuis 2016,
- en 2016, le CHLM a bénéficié d'un pool territorial d'I.D.E. et d'A.S. pendant 4 mois.

Le CHLM est au cœur de ce GHT pour montrer que cela fonctionne.

<u>Pour terminer</u>: sous peu, une première discussion commune sera engagée quant à l'avenir des locaux avec les équipes techniques du CHU qui planchent sur un projet de réhabilitation de notre hôpital.

- → Réfléchir sur une restructuration au niveau de l'aménagement des locaux.
- → Contact pris dans le cadre du Contrat Plan Etat-Région et recherche de financements de l'ARS.

Le Maire indique qu'il a rencontré les différentes organisations syndicales.

Le 28 juin, lors du dernier Conseil de Surveillance, il a assuré son soutien auprès du personnel hospitalier et a demandé qu'une table ronde soit organisée en septembre pour présenter les études en cours.

En tant que Président du Conseil de Surveillance, il se tient à disposition pour répondre à toutes les questions car notre hôpital est un élément indispensable pour notre territoire... il y a besoin de redorer son image, mais un hôpital fonctionne non seulement avec du personnel mais aussi et surtout avec des patients!!

C RIVIERE remercie pour l'apport de toutes ces précisions.

Il ajoute que l'histoire est ainsi faite et que la défense de l'hôpital est un combat partagé par tous ; la défense de l'établissement va au-delà de tous les clivages politiques.

Il a été alerté sur la question de la sous-traitance qui inquiète toujours le personnel.

C RIVIERE rappelle que les investissements sont lourds pour les hôpitaux ; il y a des critères à ne pas négliger sur l'emploi.

Le CHLM doit rester attractif, des mises aux normes sont à faire en termes de sécurité et d'hébergement.

Il partage totalement la méthode proposée pour associer le personnel hospitalier aux discussions sur les projets et études en cours.

Il confirme le combat partagé pour préserver l'hôpital de la Mure.